



AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, avis public est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que :

Le projet de règlement portant le numéro 450-2022 intitulé "Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead" a été présenté par le conseil municipal à la séance extraordinaire du 31 janvier 2022. Ledit règlement sera adopté par le conseil municipal à sa prochaine séance régulière du **7 février 2022, à 19h00 à la Mairie de Canton de Stanstead**, située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead (Québec), J1X 3W4.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Toute personne intéressée peut examiner et obtenir une copie de ce projet de règlement en s'adressant au directeur général et greffier trésorier, Matthieu Simoneau à l'Hôtel de ville.

Donné au Canton de Stanstead, ce 31 janvier 2022.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, résident à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 31 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 31^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier trésorier



PUBLIC NOTICE

In accordance with the dispositions of section 12 of the *Municipal ethics and good conduct Act*, public notice is hereby given by the undersigned, Secretary-treasurer of the Municipality of Canton de Stanstead that:

At its extraordinary meeting of January 31st, 2022, Town Council presented the draft By-Law number 450-2022 entitled "Code of Ethics and Ethics of Elected Officials of the Municipality of Stanstead Township". The said By-Law will be adopted at its next regular session, on February 7th, 2022 at 7:00 P.M. at the Town Hall, located at 778, Sheldon Road, Canton de Stanstead (Quebec) J1X 3W4.

The values put forward by the municipality, as stated in the By-Law are:

1. Integrity of the members of any of the municipality's councils;
2. Honor attached to the functions of a member of a municipal Council;
3. Prudence in the pursuit of the public interest;
4. Respect towards other members of a municipality's Council, its employees and its citizens;
5. Loyalty towards the municipality;
6. Search for fairness.

The rules of behaviour instituted in said By-Law project seek to prevent notably:

1. any and all situations where a council members personal interest could influence the independence of judgment required in the execution of such functions;
2. any and all situations contrary to sections 304 and 361 of *An Act Respecting Elections in Certain Municipalities*;
3. personal bias, malfeasance, abuse of trust or other misbehaviour.

Any person interested may examine and obtain a copy of the aforesaid by-law project at the office of the Général Director and Clerk Treasurer, Matthieu Simoneau, at the Town Hall.

Given in Canton de Stanstead, this January 31st, 2022.

Matthieu Simoneau
Général Director and Clerk Treasurer

English version is not official, the French text prevails.